



Compte-rendu du Conseil Municipal

du 23 février 2026 à 19 h 30

Présents : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Christian MERIGOT, Sylvie RIPPE, Françoise CHANAL, Damien THERRIAUD, Pascal PERRIN, Jean-Baptiste JANDET, Claudie CREUTZ

Absents / excusés : Claude NUGUES

Convocation du 09/02/2026

La séance est ouverte à 19 H 30

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil et désignation d'un secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été transmis aux conseillers. Aucune demande de correction n'ayant été reçue, il est proposé au conseil de :

- Adopter le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025 ;
- Désigner Claudie CREUTZ secrétaire de la présente séance.

2- Acceptation du leg de Madame DEY

Le maire expose les faits : suite au décès de Madame DEY Germaine en 2025, il a été informé par l'étude SCP JACOB - VERGUIN CHAPUIS du leg de Madame DEY en faveur de la commune, de la totalité de ses biens ainsi que de ses comptes bancaires.

Dans l'attente de l'acte définitif, et après exposé des faits, le maire propose à l'assemblée délibérante l'acceptation du leg.

Le leg est accepté à l'unanimité.

3- Délibération obligations statutaires envers les salariés

Le contrat d'assurance des risques statutaires souscrits par le centre de gestion auprès de CNP ASSURANCES arrivait à échéance le 31 décembre 2025.

Le centre de gestion de Saône et Loire a lancé un appel d'offre et suite à l'analyse des candidatures a attribué le marché au groupement CNP ASSURANCES / RELYENS.

En date du 10 juillet 2025 nous avons été informés par courrier de l'attribution du marché à CNP ASSURANCES / RELYENS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité, l'adhésion au groupement sus-mentionné et AUTORISE Monsieur le maire à signer le certificat d'adhésion et tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

4- Délibération groupement de voirie et point sur classement voies communales et chemins ruraux

Le maire présente l'adhésion à un groupement de commande pour les travaux de voirie 2026.

Ce groupement permettrait aux différents acheteurs de passer conjointement un ou plusieurs marchés en mutualisant les procédures de passation et obtenir des tarifs préférentiels.

Ce groupement de communes serait composé des communes de Bonnay-Saint-Ythaire, Burzy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Martin-la-Patrouille, Cortevaix, Chérizet, Joncy et Château.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

5 - Permanence lors des élections municipales :

Le 15 mars 2026 :

-  8 h – 10 h : Pierre NUGUES - Jean-Baptiste JANDET – Christian MERIGOT
-  10 h - 12 h : Damien THERRIAUD / Laurence SAINT-JEAN
-  12 h – 14 h : Pascal PERRIN / René DUFOUR
-  14 h – 16 h : Françoise CHANAL / Sylvie RIPPE
-  16 h – 18 h : Claudie CREUTZ / Pierre NUGUES

En cas de 2^{ème} tour le 22 mars 2026 :

-  8 h - 10 h : Pierre NUGUES /Christian MERIGOT
-  10 h - 12 h : Laurence SAINT-JEAN
-  12 h – 14 h : Pascal PERRIN / René DUFOUR
-  14 h – 16 h : Françoise CHANAL / Sylvie RIPPE
-  16 h – 18 h : Pierre NUGUES

Informations diverses :

Des infiltrations d'eau ont été constatées sur 2 lieux différents dans la commune :

- Le logement locatif du 246 Montée du Nièrre
- L'Eglise

Des investigations vont être mises en œuvre afin de définir au plus près les problèmes.

Madame Claudie CREUTZ nous transmet l'information suivante : suite à l'Assemblée Générale du Pays d'Art et d'Histoire à laquelle elle a participé, la bannière qui se trouve dans la salle des fêtes va être nettoyée gratuitement par l'association. Pour ce faire, elle sera retirée fin juin par des membres de l'association.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire, Pierre NUGUES

